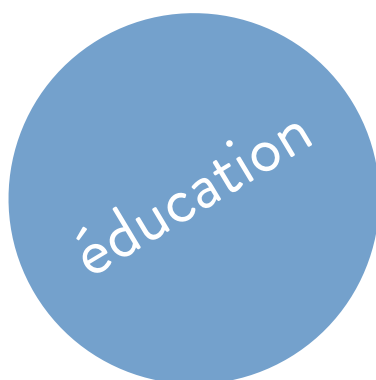
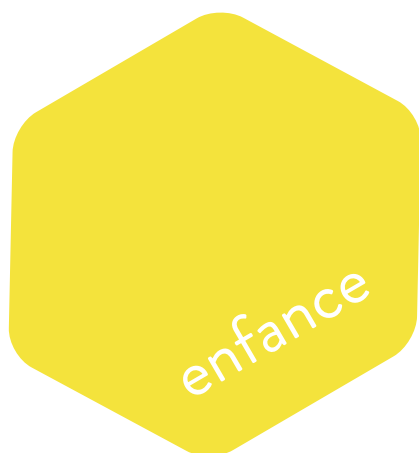


ESWATINI



SERIE EPPE 6

NORMES ET DIRECTIVES

pour les structures
d'Education et de Prise en charge
de la Petite Enfance (EPPE) 2020



SERIE EPPE

Considérant les enfants de la naissance à 8 ans, l'Éducation et la Prise en charge de la Petite Enfance, également appelées EPPE, « vise le développement holistique des besoins sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques de l'enfant afin de construire une base solide et large pour l'apprentissage et le bien-être tout au long de la vie » (UNESCO). Ce n'est pas seulement à ce stade de la vie que le développement des personnes est le plus crucial, c'est également à ce stade que l'environnement qui les entoure est le plus influent. Il est donc nécessaire de pouvoir garantir à chaque enfant un accès de qualité et équitable à l'éducation, aux soins, à la santé, à la nutrition et à la protection.

Conformément à la cible 4.2 de l'Objectif 4 du Développement Durable qui stipule que « d'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation pré primaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ». Le BIEUNESCO, chargé de soutenir les États membres dans l'élaboration des curricula a élaboré la « Série EPPE ». Ces publications constituent une collection d'outils, de mesures et de bonnes pratiques en matière d'EPPE et capitalisent la mise en œuvre des résultats des activités du BIE sur le terrain. Ainsi, l'objectif des publications est de partager les pratiques pour contribuer à l'amélioration d'un environnement propice au développement des enfants tout en leur fournissant les outils nécessaires pour devenir des citoyens responsables.

Les numéros de cette Série EPPE doivent être considérés comme des instruments de travail, des documents vivants, ouverts et en constante évolution, destinés à inspirer les décideurs politiques et les professionnel(le)s de la petite enfance, à créer des programmes et des outils de meilleure qualité (outils, curricula, documents politiques et processus de formation) avec pour objectif final de donner aux enfants les meilleures chances éducatives possibles dès leurs premières années.

Directeur
M. Yao Ydo
y.ydo@unesco.org

Coordinator of the project
Mr Cristian Fabbi
c.fabbi@unesco.org

Groupe de rédaction
Dr Ntombenhle Dlamini, Director of Education
Mme Gwendoline Simelane, Senior Inspector for ECCDE
Mme Yethu Ntuli, Curriculum Designer ECCDE

Citer comme :
BIE-UNESCO (2021),
Normes et Directives
pour les structures d'Education et de Prise en charge
de la Petite Enfance (EPPE),
Genève, BIE-UNESCO

Graphisme
Mr Fabio Lucenti

February 2021, Version 1



Financé par
دبي العطاء
Dubai Cares

EPPE

SERIE EPPE 6

NORMES ET DIRECTIVES pour les structures d'Education et de Prise en charge de la Petite Enfance (EPPE) 2020



Introduction du BIE

C'est au cours de leurs premières années que les enfants reçoivent les clés éducatives nécessaires pour l'acquisition des compétences qui impacteront leur cursus et leur vie future. C'est la raison pour laquelle, l'éveil et l'éducation des plus jeunes est au cœur des préoccupations de l'UNESCO-BIE. Le développement des Normes et directives pour les structures d'Education et de Prise en charge de la Petite Enfance (EPPE) traduit les valeurs communes de l'UNESCO et du Royaume d'Eswatini que sont le respect des droits de l'enfant et son développement global dès la naissance. La traduction en actes de ces valeurs universellement reconnues peut être favorisée par le respect de certains atouts sociaux culturels des enfants dans les processus d'enseignement apprentissage, comme l'utilisation de la langue maternelle pour l'enseignement des curricula.

De ces valeurs universellement reconnues, certaines sont essentielles et éclairent nos actions. Il s'agit notamment de l'utilisation de la langue maternelle comme langue d'apprentissage, un défi pour le BIE qui s'emploie à traduire cette richesse au travers un outils curriculaire reflétant les attentes de la société du Royaume d'Eswatini.

Un des axes prioritaires d'intervention de l'UNESCO-BIE est d'accompagner les Etats dans la mise en place d'un curriculum culturellement adapté et pertinent à tous les niveaux de l'éducation. Dans la lignée des outils de contrôle de la qualité des systèmes éducatifs et de curriculum, ce document comprend les normes et directives pour les structures EPPE conformément aux normes du Royaume de l'Eswatini et internationales en matière d'éducation et d'encadrement de la petite enfance. Ainsi, le document est le résultat d'une fructueuse collaboration entre l'UNESCO-BIE et le Ministère de l'éducation et de la formation, il s'agit aussi un cahier des charges dont l'utilisation contribuera à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable 4 à l'horizon 2030 pour une éducation de qualité pour tous.

Tout en me félicitant vivement de l'exemplarité de la coopération entre le BIE et le Ministère de l'éducation et de la formation, je voudrais souhaiter bon usage de ce Guide à tous les utilisateurs.

Monsieur **Yao Ydo**
Directeur du BIE

Introduction de Dubai Cares

L'Éducation et la Prise en charge de la Petite Enfance (EPPE) font partie intégrante du mandat de Dubai Cares, qui consiste à garantir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés un accès équitable à une éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité. Nous croyons fermement au rôle que joue l'EPPE dans la promotion du développement social, émotionnel, physique et cognitif global des enfants. Grâce à nos solides partenariats, à notre soutien à la recherche, à la défense des droits et aux plateformes mondiales, nous visons à mettre en place des systèmes éducatifs résilients et durables par le biais d'interventions fondées sur des preuves et axées sur le renforcement des capacités et des systèmes.

Nous sommes heureux de constater les résultats solides et significatifs obtenus grâce à notre partenariat avec le Bureau International d'Éducation de l'UNESCO (BIEUNESCO). Le soutien important qu'ils ont apporté aux quatre pays dans le cadre de ce partenariat (Laos, Rwanda, Cameroun et Eswatini) pendant plus de quatre ans, a permis d'élaborer des prototypes, des lignes directrices, des outils de suivi et d'évaluation et des mécanismes de prestation de services d'EPPE solides et reproductibles. En outre, l'une des principales étapes de cette initiative a été l'élaboration du cadre de l'Indice Holistique du Développement de la Petite enfance (HECDI), qui fournit des indicateurs et des objectifs pour un suivi plus complet du développement de l'enfant, pouvant être appliqué à la fois au niveau national et international.

Nous sommes convaincus que les séries et les outils qui ont été mis au point contribueraient grandement à l'ensemble des connaissances existantes en matière d'EPPE et permettraient de mieux informer les praticiens et les responsables politiques, non seulement dans les pays spécifiques compris dans ce partenariat, mais aussi pour les pays qui cherchent à renforcer les cadres et les modalités d'EPPE existants. Nous espérons également que cette initiative créera un espace de dialogue, de complémentarité et de collaboration indispensable aux niveaux national et international, et que davantage de partenaires convergeront et travailleront ensemble pour que l'EPPE soit correctement intégrée dans les politiques et les pratiques.

Son Excellence Dr. **Tariq Al Gurg**,
Directeur Général de Dubai Cares
et Membre de son Conseil d'Administration

Message du Ministre de l'Éducation et de la Formation du Royaume d'Eswatini

La publication des normes nationales pour les structures d'accueil des enfants est une autre étape franchie par le gouvernement pour garantir un environnement meilleur, plus sûr et plus sain pour les enfants. Il s'agit d'une priorité importante pour le gouvernement car les enfants sont l'avenir du pays.

En tant que Ministère de l'éducation et de la formation, nous sommes convaincus que l'éducation et la prise en charge de la petite enfance sont d'une importance capitale pour notre société et constituent une responsabilité clé pour le gouvernement. Il est impératif que des services sûrs et adaptés au développement des enfants soient disponibles pour promouvoir le développement global et le bien-être des enfants ainsi que celui de leur famille. Par conséquent, ces normes nationales ont été élaborées dans le but d'améliorer les services de prise en charge et d'éducation des enfants dans le pays.

Ces normes sont présentées dans le cadre de notre engagement à coordonner les aspects éducatifs et de protection de l'enfance impliqués dans le processus de développement de la petite enfance (ECCDE).

Garantir des normes de qualité n'est pas une tâche que le gouvernement peut accomplir seul. Toutes les parties prenantes, en particulier les parents, doivent participer à ce processus. Le ministère de l'éducation et de la formation est convaincu que ce document permettra aux parents et aux tuteurs de jouer un rôle plus actif en s'assurant que les services sont de bonne qualité et adaptés à leurs besoins.

L'engagement du gouvernement est de promouvoir une nouvelle vision de l'enfance comme une phase importante de la vie à part entière et pas seulement comme une préparation à la vie adulte. Nous devons permettre aux enfants de réaliser tout leur potentiel en leur fournissant des installations appropriées et conformes aux normes.

Le Ministère est certain que ces normes, si elles sont respectées, contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des enfants.

H. E. Lady Howard Mabuza
Ministre de l'Éducation et de la Formation
Royaume d'Eswatini

Préface

Pertinence des normes

Les normes ont été élaborées pour que les enfants, les parents et la communauté en tirent le plus grand profit. Elles ont été élaborées en tenant compte des besoins en matière de développement et d'éducation des enfants âgés de moins de six ans.

Ces normes sont considérées comme essentielles pour la prestation de soins de qualité aux enfants, afin de stimuler et d'améliorer leur développement physique, émotionnel, social et cognitif. Elles visent à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, à faciliter l'équilibre entre travail et famille et à contribuer à la promotion de la cohésion sociale.

Les enfants doivent bénéficier des meilleurs soins possibles pour leur bien-être et leur développement. Lorsque les parents choisissent de faire appel à ces structures, il est important que les personnes chargées de s'occuper des enfants donnent les meilleurs soins possibles et que des normes soient appliquées pour assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant. Ces normes sont destinées à s'appliquer également aux services de garde d'enfants opérant dans les centres ECCDE, les centres de loisirs, les crèches et autres structures accueillant des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Dans tous ces types de services, les parents doivent avoir l'assurance que leurs enfants sont bien gardés par des personnes qualifiées, dans des locaux adaptés et bénéficiant d'activités et d'une organisation appropriées.

Application des normes nationales

Nous présentons ici les normes relatives à la garde d'enfants relatives aux attentes d'une garderie d'enfants. Ces normes aideront les prestataires et les parents à savoir ce que l'on attend d'un service de garde d'enfants qui convient au bien-être général de l'enfant. Elles fournissent un indice aux prestataires de services qui sont en mesure de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux normes nationales.

Les normes précisent que tous les aspects des services doivent amener les parents et les enfants à bénéficier de services de bonne qualité. Ces normes nationales en matière de garde d'enfants constituent le cadre de suivi et d'évaluation de la qualité et des résultats de la prestation de services.

1. Que sont les Normes Nationales pour les Services ECCDE.

Les normes nationales pour les services préscolaires 2020 sont une série de recommandations de bonnes pratiques. Les normes visent à assurer une pratique de qualité d'une manière claire et accessible dans tous les domaines d'un service de garde d'enfants. Les normes sont conçues par le ministère de l'éducation et de la formation.

2. Quel est l'objectif des Normes nationales ?

Les normes nationales sont un outil d'explication et d'orientation pour la création de centres d'ECCDE. L'intention est d'aider les services à interpréter les réglementations et d'offrir des conseils sur les bonnes pratiques.

3. En quoi les Normes nationales sont-elles importantes ?

Les normes donnent des indications sur les bonnes pratiques quotidiennes et doivent devenir un outil important dans chaque service de garde d'enfants, qui est partagé avec le personnel et les parents. Elles établissent une liste de critères de bonne pratique en relation avec les domaines couverts par la réglementation. Les critères indiquent également les informations qui doivent être disponibles le jour de l'inspection de l'école maternelle par l'Inspecteur de l'école maternelle.

4. Qui est concerné par les Normes nationales ?

- » Garderies : 0-3 ans
- » Pré-primaire : 3 à 5 ans (communautaire et privé)
- » Grade 0 : 5-6 ans
- » Centre communautaire

5. Comment cela affectera-t-il les services ?

Les normes seront un élément essentiel des bonnes pratiques quotidiennes. En outre, lors de l'inspection, les professionnel(le)s de la petite enfance procéderont à des observations sur la pratique et pourront demander des documents officiels.

H. E. **Lady Howard Mabuza**
Ministre de l'Éducation et de la Formation
Royaume d'Eswatini

Sommaire

INTRODUCTION DU BIE	7
INTRODUCTION DE DUBAI CARES	9
MESSAGE DU MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DU ROYAUME D'ESWATINI.....	11
PRÉFACE.....	13
INTRODUCTION	23
OBJECTIF ET PORTÉE DES DIRECTIVES	23
TYPES D'AUTORISATIONS	23
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT	24
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ENREGISTREMENT	25
SALLES DE CLASSE.....	25
ÉQUIPEMENTS DE JEU ET D'APPRENTISSAGE	26
ESPACE DE JEU EXTÉRIEUR.....	26
SANITAIRES.....	27
EAU ET ASSAINISSEMENT.....	27
ALIMENTATION	28
SÉCURITÉ ET PROTECTION DES APPRENANTS	28
RATIO ENSEIGNANT(E)/ENFANTS	29
QUALIFICATIONS POUR LES ENSEIGNANT(E)S D'ECCDE, IL DOIT	30
PROCÉDURES DE CONGÉ DE MATERNITÉ ET AUTRES CONGÉS.....	30

RETRAITE	30
LE CURRICULUM ET LA PÉDAGOGIE DE L'ECCDE.....	31
PROGRAMME QUOTIDIEN.....	31
ECCDE COMMITTEES	31
RÔLES DU COMITÉ	32
PARENTS.....	33
INSPECTION	33
SANTÉ ET NUTRITION.....	33
RÉPARTITION DES CENTRES D'ECCDE.....	34
VACANCES ET JOURS FÉRIÉS	34
VOYAGES	34
NOTE	35

Acronymes

ECCDE	Prise en charge, développement et éducation de la petite enfance (Early Childhood Care, Development and Education)
MOET	Ministère de l'Éducation et de la Formation (Ministry of Education and Training)
NCP	Centre d'accueil communautaire (Neighborhood Care Points)
REO	Bureau régionale de l'éducation (Regional Education Offices)
COVID- 19	Corona Virus Disease of 2019

Glossaire

Educateur	Personne responsable des soins directs, de la protection et de la surveillance des enfants.
Centre communautaire d'ECCDE	Centre fournissant des services d'ECCDE, à but non lucratif dans lequel umphakatsi est partie prenante.
Centre ECCDE privé	Centre d'ECCDE à but lucratif.
Umphakatsi	Communauté avec un chef.
Inkhundla	Circonscription composée d'un certain nombre d'imiphakatsi/chefs.

Introduction

Un centre d'ECCDE est un lieu qui accueille et instruit des enfants de moins de six (6) ans pendant une partie de la journée ou de la nuit. Une personne s'occupant de plus de six enfants doit être déclarée. Cette personne doit faire une demande d'enregistrement auprès du Ministère de l'éducation et de la formation. L'inscription commence dans les bureaux régionaux de l'éducation (REO), où les formulaires d'inscription sont disponibles. Tous les établissements proposant des services d'ECCDE (0-6 ans) doivent être enregistrés auprès du Ministère de l'éducation et de la formation

Objectif et portée des Directives

Ces normes et directives offrent une base pour créer les conditions minimales requises pour assurer une scolarité dans un environnement sain pour les apprenants, les enseignant(e)s et les autres professionnel(le)s.

Types d'autorisations

- » Garderies : 0-3 ans
- » Pré-primaire : 3 à 5 ans (communautaire et privé)
- » Grade 0 : 5-6 ans
- » Centre communautaire

Procédure d'enregistrement

Les directives pour la création d'une institution sont les suivantes :

- » Demandez l'enregistrement auprès de votre REO, où vous obtiendrez des formulaires et des conseils pour l'enregistrement. La demande doit contenir les éléments suivants :
 - › Une lettre d'approbation écrite de l'Umphakatsi (signée et tamponnée) ou une lettre du Conseil municipal indiquant le lieu où se trouve le centre.
 - › Vos coordonnées (numéro d'identité, adresse et numéro de téléphone).
 - › L'adresse physique et postale du centre d'ECCDE.
 - › Les qualifications, les compétences et l'expérience du/des responsable(s).
 - › Une description des activités et services proposés, y compris les buts et objectifs.
 - › Une copie originale du ou des plans de construction approuvés.
 - › Un certificat d'autorisation (surtout s'il s'agit d'un centre privé).
 - › Un plan de gestion contenant : les heures d'ouverture/de fonctionnement ; la politique tarifaire ; la composition du personnel ; la politique en matière de discipline.
 - › La charte du centre : le nom du centre ; la composition du personnel, les pouvoirs et les devoirs de la direction.
- » La lettre de demande adressée au responsable régional de l'éducation doit être accompagnée d'une lettre d'approbation de l'Umphakatsi (signée et tamponnée) ou du Conseil municipal (qui détermine l'emplacement du centre).
- » Toutes les demandes doivent parvenir au bureau avant le 30 juin pour un fonctionnement l'année suivante.
- » L'inspecteur principal de l'ECCDE et les responsables régionaux traitent les demandes avant le 30 septembre.
- » Tous les centres doivent commencer à fonctionner en janvier pour être en conformité avec le calendrier scolaire.

- » Chaque centre doit respecter un rayon de 2 km autour d'un centre existant (zones rurales) et de 700 mètres pour les zones urbaines et périurbaines.
- » Le MOET régulera et contrôlera tous les centres ECCDE.
- » Le MOET a le pouvoir de fermer les centres qui ne sont pas conformes à la réglementation.

Demande de renouvellement enregistrement

Elle est requise lorsque :

- » Déplacement de l'école pré-primaire vers un nouveau site de plus de 500 mètres.
- » Changement de propriétaire ou de gestionnaire du centre.
- » Réouverture d'un établissement préscolaire qui a été fermé.
- » Changement du nom de l'établissement.

Salles de classe

- » La taille standard d'une salle de classe ECCDE est de 8 m x 6 m pour accueillir un maximum de 25 enfants.
- » Si le centre fonctionne dans une maison d'habitation, celle-ci doit :
 - › Etre utilisée exclusivement pour fournir des services ECCDE.
 - › Accueillir 1 enfant par mètre carré.
 - › Ne pas avoir d'animaux domestiques à proximité.
- » Le centre doit être bien ventilé.

- » Le bâtiment doit être construit en briques, avec une toiture, des fenêtres, des portes, un sol et des tapis (si nécessaire), afin de protéger les enfants des intempéries.
- » Des chaises et des tables adaptées aux enfants doivent être fournies.
- » Les salles de classe doivent être accessibles à tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins particuliers.
- » Il faut prévoir des rampes, des rails et des poignées de porte plus basses.
- » Le sol ne doit pas être glissant.

Équipements de jeu et d'apprentissage

Les centres d'ECCDE sont des espaces enrichissants qui favorisent le développement de tous les jeunes enfants. Chaque centre d'ECCDE doit disposer d'équipements de jeu intérieurs et extérieurs.

- » L'équipement de jeu et d'apprentissage doit être adapté à l'âge et au développement de l'enfant, il doit être adéquat, sûr et solidement fixé pour protéger les apprenants contre les blessures.
- » Le matériel doit être entretenu et réparé.

Espace de jeu extérieur

- » L'enceinte doit être clôturée et disposer d'un portail verrouillable pour la sécurité des enfants.
- » Elle doit disposer d'un équipement de jeu extérieur pour les enfants afin de favoriser leur développement global.
- » Il doit s'agir d'un lieu sûr permettant aux apprenants de se déplacer sans danger.

Sanitaires

- » Un centre d'ECCDE doit disposer de toilettes pour les garçons et aussi pour les filles (spécialement conçues pour les jeunes apprenantes). Les adultes auront leurs propres toilettes.
- » Les latrines à fosse doivent avoir une profondeur de 2 mètres et être éloignées de 10 mètres de la source d'eau.
- » Une toilette pour 25 filles.
- » Une toilette et un urinoir pour 50 garçons.
- » Les toilettes sont facilement accessibles - pas plus de 30 mètres de tous les utilisateurs.
- » Les toilettes sont adaptées aux enfants.
- » Les toilettes doivent être toujours propres.
- » Les toilettes sont dotées de lavabos adaptés à proximité.

Eau et assainissement

Une quantité suffisante d'eau doit être disponible à tout moment. Il doit y avoir un point d'eau fiable, avec du savon dans les toilettes et les cuisines. L'eau du robinet, les réservoirs et les seaux peuvent être utilisés pour fournir de l'eau dans les écoles maternelles.

- » La boisson et l'hygiène personnelle.
- » Quantité quotidienne de 5 litres d'eau par personne.

Alimentation

- » Les centres doivent proposer un repas au moins une fois par jour pour le programme d'une demi-journée et prévoir une collation supplémentaire pour ceux qui passent la journée entière dans le centre.
- » La nourriture des enfants est servie dans des assiettes individuelles ou tout autre ustensile approprié.
- » Le cuisinier doit avoir une formation de base concernant le stockage et la préparation des aliments.
- » Le cuisinier doit disposer d'un équipement de protection individuelle
- » Ils doivent suivre les directives du MOET pour les cuisiniers.

Sécurité et protection des apprenants

En conformité avec les normes et standards de sécurité et de protection, chaque centre d'ECCDE doit :

- » Avoir une liste de numéros d'urgence affichée au mur.
- » Disposer d'un équipement de lutte contre les incendies à portée de main, par exemple des extincteurs, des seaux remplis de sable, etc des couvertures ou de l'eau.
- » Disposez d'une trousse de premiers soins. Seul le personnel formé aux premiers secours doit administrer les médicaments
- » Être clôturé.
- » Les parents et les enseignant(e)s veillent à respecter les horaires d'arrivée et de départ
- » Disposer de locaux toujours propres et sans danger.
- » Avoir des prestataires de services de transport enregistrés et des personnes qui prennent et déposent enfants.

- » Ne pas autoriser les véhicules ouverts à transporter les enfants vers et depuis l'école.
- » Ne pas autoriser les véhicules aux vitres teintées à transporter les apprenants.
- » Protéger toutes les prises de courant
- » Fermer lorsqu'il y a une menace d'épidémie sur l'avis d'un conseiller sanitaire.
- » Encourager un apprenant qui contracte ou est soupçonné d'avoir contracté une maladie contagieuse (par exemple, les oreillons, la rougeole, les teignes, la varicelle, la grippe porcine, COVID 19) de rester chez lui jusqu'à ce qu'il reçoive des soins médicaux.
- » Formez tous les apprenants à ne pas toucher le sang de quelqu'un d'autre, à ne pas partager d'objets coupants ou tranchants.
- » Nettoyez tous les pots, chaises de pot et toilettes et désinfectez-les après usage.
- » Nettoyez quotidiennement les zones de toilettes, y compris les éviers, les cuvettes de toilettes et les sièges.
- » Nettoyer les sols tous les jours.
- » Shampooinez les tapis et moquettes lorsqu'ils sont souillés.
- » Conserver les coordonnées et les particularités de l'apprenant à tout moment, par exemple en les inscrivant sur son sac et en incluant les contacts des parents.

Ratio enseignant(e)/enfants

- 1 En dessous de 2 ans 1/4
- 2 2-3 ans 1/10
- 3 3-4 ans 1/15
- 4 5-6 ans 1/25

Qualifications pour les enseignant(e)s d'ECCDE, il doit

- » Etre âgé de plus de 18 ans.
- » Etre titulaire d'un certificat sur l'ECCDE.
- » Avoir suivi une formation pertinente sur l'ECCDE auprès d'une institution accréditée.
- » Etre une personne saine d'esprit.
- » Etre une personne ayant une véritable préoccupation pour les jeunes enfants.
- » Aucun antécédent de délit grave.
- » Etre une personne ayant de bonnes capacités de communication avec les enfants et les adultes.
- » Respecter la culture des personnes dans son environnement.

Procédures de congé de maternité et autres congés

Elles doivent être conformes à la législation du travail.

Retraite

L'âge de la retraite doit être conforme au droit du travail.

Le curriculum et la pédagogie de l'ECCDE

- » Seul un syllabus ECCDE approuvé doit être utilisé dans les centres
- » L'apprentissage de l'ECCDE doit suivre les bonnes approches.

Programme quotidien

- » Un programme d'activités pour la journée doit être affiché dans chaque salle de classe.
- » Le programme d'activités doit être respecté et doit tenir compte des différences individuelles entre les apprenants.
- » Un temps régulier doit être prévu pour les routines telles que la toilette, le déjeuner, le repos, le goûter, le rangement des jouets.
- » Les enfants doivent avoir une période de repos d'environ 30/45 minutes s'il s'agit d'un programme d'une journée complète.

ECCDE committees

Tous les centres d'ECCDE sont gérés par un comité. Le comité ECCE est composé de sept membres comme :

- » Président(e)
- » Vice-Président(e)
- » Secrétaire (enseignant(e))
- » Trésorier(e)
- » Deux membres supplémentaires

- » Représentant du chef/autorité locale
- » Au moins cinq membres doivent être des parents d'enfants fréquentant ce centre d'ECCDE.
- » L'enseignant(e) est un membre de droit.
- » Le quorum est constitué de cinq membres du comité.
- » Les centres ECCDE rattachés à des écoles primaires ont un représentant au comité de l'école primaire.

Rôles du Comité

- » Soutenir le développement du centre d'ECCDE et encourager les efforts visant à atteindre des standards élevés.
 - › convenir des tarifs et frais
 - › Recommander le personnel à nommer à l'inspecteur régional.
 - › Approuver le budget annuel.
 - › Organiser et aider à la collecte de fonds.
- » S'assurer que des comptes et des registres en bonne et due forme sont tenus. Le livre de comptes doit être disponible pour inspection par les membres du Ministère de l'éducation et les parents.
- » Encourager les enseignant(e)s à participer à la formation continue et leur apporter le soutien nécessaire en cas de besoin.
- » Agir à titre consultatif sur les suggestions considérées comme étant dans l'intérêt du centre d'ECCDE et instruire les suggestions et les plaintes des parents, le cas échéant les porter à la connaissance de l'inspecteur régional.

Parents

Les parents devront participer activement à plusieurs d'activités de l'EPPE :

- » En tant que représentants dans les comités parents/professeurs et dans les comités communautaires, ils sont co-responsables du développement et du fonctionnement des centres d'ECCDE.
- » En tant que personne ressource pour les centres d'ECCDE dans les activités culturelles, récréatives et autres activités similaires.

Inspection

Les règles d'inspection des écoles sont en vigueur.

Santé et nutrition

- » Chaque centre doit fournir un repas nutritif en milieu de matinée.
- » Lors de l'inscription, chaque enfant doit fournir une preuve des vaccinations requises (carte de vaccination).

Répartition des centres d'ECCDE

- » Le Ministère de l'Education doit encourager une distribution équilibrée des centres d'ECCDE.
- » Les centres d'ECCDE seront situés à 2 km les uns des autres dans les zones rurales ; pour les zones péri-urbaines et urbaines, ils seront distants de 700 mètres.

Vacances et jours fériés

Les vacances et les jours fériés doivent correspondre à ceux du calendrier scolaire national.

Voyages

- » Possibilité d'effectuer des voyages scolaires après accord de la Direction Générale
- » Seules les voitures sous assurance responsabilité civile peuvent transporter les enfants.
- » S'assurer de la présence d'un représentant des parents.
- » Aucun enfant ne doit participer à un voyage sans le consentement de ses parents ou de son tuteur.
- » Au moins un adulte accompagnant le groupe et ayant reçu une formation aux premiers secours doit être disponible.
- » Une trousse de premiers secours doit être disponible.
- » Les coordonnées d'urgence de chaque enfant doivent être disponibles.

Note

Ce règlement doit être respecté par tous les centres d'ECCDE du pays. Les centres d'ECCDE communautaires comme les centres ECCDE privés.

SERIE EPPE



Éducation de la Petite
Enfance



دبي العطاء
Dubai Cares